

Approches des politiques publiques sécuritaires : cas des pays du Maghreb

Pr. BOURICHE Riadh,
Université Mentouri Constantine

Introduction :

La sécurité, qui est un enjeu fondamental pour le citoyen et qui se trouve au coeur des préoccupations nationales, exige des réponses efficaces de la part des responsables politiques et bien évidemment des politiques publiques concernées. Le débat sur la sécurité doit donc sans cesse être renouvelé, puisqu'il peut prendre des orientations différentes suivant le contexte social, les hommes politiques au pouvoir et la situation internationale. Aussi, l'analyse des politiques publiques nationales permet d'envisager la sécurité et plus généralement le maintien de l'ordre public national comme un enjeu déterminant, sujet à d'importantes mutations dans un contexte de globalisation.

Les politiques publiques sont en général assimilées aux seules actions des autorités publiques¹. Elles sont définies aussi par Meny et Thoenig comme suit : « un programme d'action gouvernemental dans un secteur de la société ou dans un espace géographique : la santé, la sécurité... »². Même dans le classement par les spécialistes en la matière des différents types de politiques publiques, à la lumière des grands objectifs de la société, et sur lesquels s'appuient les relations de l'Etat et du gouvernement avec les environnements interne et externe, l'on peut répertorier le premier volet des politiques publiques qui englobe les trois axes importants de toute politique vitale de société : politiques publiques économiques qui envisagent le maintien de la croissance économique ; politiques publiques sociales qui projettent l'amélioration des conditions de vie de la société ; politiques publiques sécuritaires qui conçoivent et apprécient le maintien de l'ordre public et de la sécurité nationale.

L'essentiel des politiques publiques sécuritaires se trouve dans les débats relatifs à la définition de problèmes, dans la détermination de la nature des relations et des rapports existants entre le secteur sécuritaire et les politiques globales sectorielles ainsi que dans la recherche du référentiel politique du secteur sécuritaire. Donc, l'Etat doit être en quête du référentiel de la politique sécuritaire.

Il s'agit de noter que l'action publique sécuritaire a pour objectif de maintenir la paix civile et l'ordre public, dans le sens de discipliner et de contrôler la société. Il est donc important de mettre en œuvre un certain nombre de règles et de normes, écrites ou tacites, pour atteindre cet objectif sociétal. Autrement dit, il s'agit pour un corps social d'imposer des règles à ses membres, afin d'assurer son unité et son équilibre.

Le thème des politiques publiques sécuritaires, c'est-à-dire l'approche des politiques publiques concernant le secteur sécuritaire, sera traité à travers plusieurs objets à savoir les programmes d'action gouvernementale et les processus fondamentaux qui retracent le fonctionnement des politiques publiques sécuritaires dans le cadre du rapport global sectoriel. La sécurité est un enjeu essentiel qui exige des réponses efficaces des politiques publiques concernées. Elle est considérée comme sujette à d'importantes mutations dans un contexte de globalisation et de menaces, ce qui nécessite de mener des réflexions relatives à l'élaboration et au fonctionnement de ces politiques. Il s'agit, par exemple, pour les pays du Maghreb, d'envisager une conception de la sécurité qui consiste à privilégier un mode d'action sécuritaire orienté sur l'autoprotection en assurant l'absence de tout genre de menace. Telle est la perspective théorique de cet article qui a pour objectif de donner une base à l'étude des politiques publiques de sécurité et à leur application au Maghreb.

Dans la science politique, les politiques publiques se caractérisent par plusieurs définitions, parmi lesquelles celle de Muller³ qui stipule « qu'une politique publique prend la forme d'un programme spécifique porté par une autorité gouvernementale », ou encore celle de Mény et Thoenig qui préconisent qu'une politique publique doit se présenter sous la forme d'un programme d'action gouvernementale dans tous les secteurs et les espaces géographiques de la société. Selon ces deux derniers auteurs, la politique publique serait tout ce que les acteurs gouvernementaux décident de faire ou de ne pas faire, font effectivement ou ne font pas. Selon ces sens, la politique publique agit de deux manières : par des pratiques matériellement repérables qui doivent exister (autorité, contrôles, maintien de l'ordre public, organisation des lieux publics tels que les marchés, construction et entretien d'infrastructures, allocation de subventions financières, dispense de soins, etc.) et par des pratiques plus immatérielles (campagnes de communication institutionnelle, discours, propagation de normes et de cadres cognitifs, etc.).

Les politiques publiques peuvent aussi être en terme de typologies des actions de l'Etat. La plus connue de ces typologies est celle de l'auteur américain Théodore J. Lowi⁴ qui établit un classement en quatre types de politiques : les politiques distributives, les politiques redistributives, les politiques constitutives, les politiques réglementaires qui régissent les comportements des individus en édictant des normes obligatoires (politiques sécuritaires...) ; Il est donc évident que les politiques publiques sécuritaires appartiennent à un type des politiques dites réglementaires pour régir le comportement des individus, des groupes et même des Etats, et réaliser, entre autres, la sécurité.

Dans le cadre de l'approche des politiques publiques, les politiques publiques du secteur de la sécurité font appel, dans une acception matérialiste là encore, à la capacité supposée de l'Etat à produire du changement dans ce secteur sécuritaire par son intervention directe. Les moyens de l'Etat recouvrent les ressources classiques de la puissance publique comme une autorité qui met en œuvre et évalue, un personnel, des techniciens de l'Etat, un budget, un cadre normatif d'action, une expertise adéquate, un

aspect programmatique qui permet d'insister sur la détermination a priori de l'action à mener ...

Dans ce sens, l'on peut souligner qu'il y a politique publique sécuritaire lorsqu'une autorité politique locale, nationale ou même régionale tente, au moyen d'un programme d'action coordonné, de modifier l'environnement sécuritaire de différents acteurs saisis en général dans une logique sectorielle.

I Le concept de la sécurité et celui des politiques publiques .

Pour les uns, la sécurité est un concept « fondamentalement controversé » et, pour d'autres, un concept « confus » ou « mal expliqué ». Cela veut dire qu'il a donné lieu à d'interminables discussions sur sa signification et son contenu. Pourtant, en termes généraux, la sécurité concerne l'absence et/ou la présence de menaces envers des « objets de référence » ou des valeurs fondamentales. Depuis la fin de la guerre froide, la notion de sécurité s'est élargie tant dans le domaine de ses références que dans celui des thèmes reconnus comme relevant du domaine sécuritaire. Bien qu'on ait mis traditionnellement l'accent sur la sécurité de l'Etat, à la fin du 20^{ème} siècle on observe l'émergence de nouveaux thèmes sécuritaires qui vont de la société, des groupes et des minorités, jusqu'à la sécurité des régions et la sécurité globale. Désormais, la sécurité n'englobe plus exclusivement les conflits politico-militaires, mais se préoccupe de problèmes tels que le développement, l'environnement, les droits de l'homme et la démocratie. Il est par exemple nécessaire pour le Maghreb de vaincre la peur de la démocratie et de l'instaurer convenablement⁵. Cet élargissement du concept n'a pas seulement eu des implications théoriques dans la littérature sur la sécurité et les relations internationales ; il a eu des répercussions pratiques sur les instruments et l'organisation des politiques de sécurité⁶.

Néanmoins, l'appréhension des questions de sécurité est rendue difficile en raison même de l'ambiguïté du concept. Si les notions de criminalité et de délinquance ont un contenu juridique et pénal précis, le terme de « sécurité » et *a fortiori* celui de « sentiment d'insécurité » demeurent flous alors même qu'ils occupent une place croissante dans le discours public et politique actuel⁷.

La sécurité des personnes, conciliée avec la liberté, se définit par le concept de « sûreté » consacré par la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 comme un « droit naturel et imprescriptible de l'Homme ». Autour de ce premier cercle, apparaît un deuxième cercle, la sécurité des biens, qui concerne l'ensemble des atteintes aux biens. Enfin, un troisième et dernier cercle, la sécurité morale, psychologique et environnementale vise à préserver les populations de la dégradation des conditions de vie et de la transgression des règles de vie en société, comme les incivilités. Le concept de sécurité déborde ainsi les sphères de la prévention et de la répression et imprègne la plupart des politiques publiques. Politique de la ville et politique de sécurité tendent par exemple de plus en plus à être appréhendées de manière intégrée.

En effet, nous pouvons mentionner par exemple, comme l'a souligné l'Américain Charles Jones⁸, que la mise en place réussie d'une politique de circulation d'une ville ou de sécurité d'un Etat fait partie de la politique publique. Dans ce sens, le « biopouvoir », qui fait partie de la politique publique, doit prendre en charge la vie, non plus des âmes, mais des hommes, avec d'un côté le corps (pour le discipliner) et d'un autre côté la population (pour la contrôler). Ce concept désigne les interventions d'une autorité investie de puissance publique et de légitimité gouvernementale sur un domaine spécifique de la société ou du territoire. Ainsi, parle-t-on de la politique qui est censée sécuriser la population et la protéger des agressions en tout genre, des vols, des personnes qui s'approprient la voie publique en agissant avec agressivité... Dans le même ordre d'idées, le désordre public, l'agressivité, l'insécurité, l'informel..., doivent disparaître avec une bonne politique publique « coercitive »⁹.

Donc, dans ce domaine, il s'agit de dire que l'autorité peut tout aussi bien privilégier le fait que ce qui sera réalisé en termes d'objectifs de fond et obtenu en matière d'effets à terme soit pris en considération. Généralement dans les pays développés, les outils choisis par une autorité pour agir dans ce domaine (sécurité de l'Etat, de la population, de la rue, du quartier, de la ville, de l'école.. .) ne sont pas neutres. Ils imposent une logique qui peut avoir une dimension politique forte. C'est le cas par exemple, lorsqu'on examine la coercition ressentie par la population ou tout simplement le citoyen. Il s'agit de mettre en place une politique publique utilisant la technique de la réglementation qui est coercitive, comme pour l'exemple du code de la route qui énonce des interdits de comportement au conducteur ; c'est-à-dire qu'il faut mettre en place une politique publique de sécurité à l'intérieur des villes qui énonce des interdits de comportement aux citoyens.

En effet, une coercition par la règle et qui s'applique avec rigueur et partout peut induire des effets positifs lorsqu'elle distribue des avantages (amélioration de la situation). Il s'agit de dire qu'une bonne politique publique en général, c'est la capacité qu'ont les systèmes publics à gérer des demandes et des problèmes publics, et à fabriquer tout simplement du politique (policy matters).

Le débat sur la sécurité doit donc sans cesse être renouvelé, puisqu'il peut prendre des orientations différentes suivant le contexte social, les hommes politiques au pouvoir et la situation internationale. Aussi, l'analyse des politiques publiques nationales permet d'envisager la sécurité et plus généralement le maintien de l'ordre public national comme un enjeu déterminant, sujet à d'importantes mutations dans un contexte de globalisation.

Enfin, ce phénomène d'agressivité, d'incivilités et de sentiment d'insécurité des individus est une question de société suffisamment importante pour qu'elle soit traitée rapidement et non laissée en suspend ou simplement livrée aux marchés économique et politique. Il s'agit avant tout, à l'instar de ce qui se fait dans les pays développés, de réaliser un véritable diagnostic par des équipes de recherche agissant à partir d'un cadre

déontologique, ce qui aura inévitablement un coût élevé que ce soit en temps ou en argent, mais qui permettra de dégager de nombreux avantages tels que l'obtention d'une vision claire et objective de la situation d'insécurité, l'émergence de modes d'intervention adaptés à la dynamique sociale locale... Au total, la mobilisation de l'ensemble des acteurs au niveau le plus proche associée à une volonté claire de traitement des causes et de sanction des faits est indispensable pour mieux garantir la sécurité dans les villes.

III Elaboration des politiques publiques de sécurité.

Le premier volet des politiques publiques englobe trois axes importants de toute politique de société : les politiques publiques économiques ayant pour objectif le maintien de la croissance économique ; les politiques publiques sociales envisageant l'amélioration des conditions de vie de la société ; les politiques publiques sécuritaires destinées à concevoir et maintenir l'ordre public et la sécurité nationale. Ainsi, ces trois axes de politiques publiques, selon qu'ils soient bien conduits ou non, peuvent permettre ou empêcher le développement ou la stabilité.

En ce qui concerne le troisième axe évoqué, à savoir les politiques publiques sécuritaires, Sebastian Roché¹⁰, dans son ouvrage *Sociologie politique de l'insécurité*, définit les politiques publiques de sécurité comme « l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires prises pour gérer le champ de la sécurité, ainsi que des actions ou programmes publics mis en œuvre par les élus locaux et nationaux, les administrations seules ou en partenariat avec d'autres partenaires associatifs ou marchands. Elles s'adressent aux auteurs de violences, mais aussi aux victimes et à l'opinion publique ».

Ainsi, la façon dont sont traités les problèmes d'insécurité peut avoir des conséquences importantes sur l'émergence de solutions possibles pour l'élaboration des politiques publiques sécuritaires. Par exemple, on doit considérer que les problèmes de criminalité et d'insécurité sont en liens avec les problèmes d'échec scolaire qui peuvent être considérés parmi les causes de ces problèmes. On peut ainsi dire que l'essentiel des politiques publiques sécuritaires se trouve dans les débats relatifs à la définition de problèmes, dans la détermination de la nature des relations et des rapports existants entre ce secteur et les politiques globales sectorielles ainsi que dans la recherche du référentiel politique du secteur.

En effet, la question des politiques publiques sécuritaires ne peut être évoquée sans considérer la question de l'analyse des politiques globales sectorielles¹¹. Ainsi, une politique publique sécuritaire est une tentative pour gérer un rapport entre le secteur concerné et la société globale, il s'agit donc en premier lieu de définir la place, le rôle et la fonction du secteur concerné par rapport à la société globale ou par rapport à d'autres secteurs. Ce rapport ne peut se transformer en objet d'intervention publique rationnelle qu'en fonction de l'image que s'en font les acteurs ou les stratèges de ce secteur sécuritaire. Donc le rôle de ces derniers est de remettre en conformité avec la norme de modernité cette image appelée référentiel de la politique publique sécuritaire.

En d'autres termes, on peut considérer une logique d'élaboration d'une politique publique de sécurité que nous avons conçue en nous inspirant de l'approche de Pierre Muller¹² :

- Une politique publique de sécurité est une tentative pour **définir le rapport global sectoriel/sécurité (RGSS)** ; il s'agit donc de définir la place, le rôle et la fonction du secteur sécuritaire par rapport à d'autres secteurs.
- Selon la représentation faite de ce rapport global-secteur/sécurité, l'on définit le référentiel de cette politique. Ce RGSS ne peut se transformer en intervention publique qu'en fonction de l'image que s'en font les acteurs concernés.
- Enfin, les acteurs ont la responsabilité de décoder le RGSS en des termes susceptibles d'agir sur le réel par des interventions concrètes. Donc le rôle de ces acteurs est de remettre ce référentiel de la politique publique de sécurité en conformité avec la norme de modernité (c'est recoder le RGS).

Il faut savoir que dans une perspective moderne, l'objectif de l'action publique sécuritaire est de maintenir la paix civile et l'ordre public, à savoir l'ensemble des règles et des normes, écrites ou tacites, qu'un corps social impose à ses membres, afin d'assurer son unité et son harmonie. La liberté des individus, et plus généralement l'ensemble de leurs droits naturels, sont, par exemple, confiés à l'Etat qui, en retour, a pour mission d'assurer la sécurité de ces individus. Vu sous cet angle, la sécurité est au centre de l'action publique et le maintien de l'ordre constitue une fonction régaliennne.

Depuis un certain nombre d'années, les responsables politiques et gouvernementaux affichent en matière de sécurité publique leur intention de privilégier la sécurité des personnes par rapport au maintien de l'ordre. Cela suppose une redéfinition de l'approche des problèmes en vue d'un traitement plus social et plus global. A la logique traditionnelle, essentiellement fondée sur la répression, doit s'ajouter un travail de prévention et de réinsertion. Ceci exige une coopération plus poussée entre les services de police et de justice, mais aussi leur ouverture à un nouveau type de partenariat : avec les collectivités locales, les travailleurs sociaux, les associations, voire les entreprises. On aura donc affaire à des intervenants multiples, qu'il s'agira de faire travailler ensemble.

Au niveau du terrain de la politique intérieure, le noyau dur de la sécurité publique est constitué de quatre acteurs : la préfecture, le parquet, la police nationale et la

gendarmerie. Chacune de ces administrations est fortement hiérarchisée, fortement cloisonnée, et a tendance à former un système clos, fonctionnant selon sa logique et ses intérêts catégoriels propres. Elle est donc, a priori, peu ouverte sur l'extérieur et peu portée à la coopération.

Enfin, il faut noter qu'il existe une certaine différence entre la définition d'une politique et son application sur le terrain, puisque les agents chargés d'appliquer la politique se réapproprient cette dernière en fonction de la perception qu'ils s'en font. Il s'agit donc d'améliorer la connexion entre ceux qui pensent la politique publique sécuritaire et ceux qui l'exécutent. En conséquence, l'orientation des politiques publiques sécuritaires doit être revue régulièrement et renouvelées en suivant les évolutions de la société.

IV Les politiques publiques de sécurité au Maghreb : en guise de conclusion.

La paix au Maghreb n'est pas seulement l'absence de guerre ou de conflits¹³. L'on peut parfois être en présence d'une paix dite négative, fragile ou instable qui appelle une paix positive. Donc la sécurité qui est un concept global doit prendre en considération les données diplomatico-stratégiques, démographiques, politiques, économiques, écologiques, sociales, culturelles, humaines et régionales.

Parmi les points de tensions qui pèsent fortement sur la réalité sécuritaire au Maghreb, on trouve la drogue, le blanchiment d'argent, le terrorisme... L'objectif est donc la sécurité nationale, dans cet espace, comme absence de tout genre de menace. Pour cela, il est nécessaire de créer un vrai engagement de sécurité au sein du Partenariat Maghrébin.

En effet, le Maghreb¹⁴ a toujours été une région attrayante, ce qui en fait une zone sensible où la question de la sécurité commune revêt une importance capitale pour le futur de cette région. En guise de politique de sécurité, l'alternative se trouve sûrement dans une coopération libérale et démocratique. L'impasse à laquelle la coopération régionale a abouti ne peut être dépassée que par la prise en compte des réalités des collaborations sécuritaires, économiques et sociales des pays de la région.

Enfin, la réponse efficace à l'insécurité des pays de la région ne peut être qu'un ensemble de ripostes régionales concertées à la hauteur des menaces stratégiques possibles. Les initiatives pour la construction de la paix et de la sécurité en méditerranée doivent aussi passer par l'existence d'une vraie volonté politique régionale en la matière et par le règlement de quelques points de tensions qui tournent autour du Sahara occidental, de la bande du Sahel...

L'instabilité sécuritaire du Maghreb inquiète l'Europe. Les menaces apparentes au Maghreb ajoutent une intensité à ces craintes. Même si ces menaces ne sont pas nouvelles ni dans la logique ni dans la philosophie, l'Union européenne (UE), qui veut avoir ses propres mécanismes sécuritaires, entend renforcer la concertation avec les pays de la rive sud de la méditerranée.

Les défis sécuritaires (un terrorisme de type nouveau, la bande sahélienne, ...) révèlent l'existence de nouveaux foyers de tension proches de l'Europe. Cette proximité

donne une nouvelle centralité au Maghreb dans les relations internationales. Le nord de l'Afrique, pont économique et culturel entre l'Europe, l'Afrique et le Moyen-Orient, devient lieu de tensions exportables, réservoir d'immigrés originaires du Maghreb ou en transit par ces pays¹⁵. Mais cette réappréciation de « l'espace Maghreb » est en train d'inciter Européens et Américains à s'impliquer dans cette question de la pacification et du développement de cette région.

L'analyse de la sécurité du Maghreb conduit à dresser le panorama des problèmes en deux tendances majeures : la généralisation des problèmes de sécurité internes, la précarité des mécanismes de résolution des problèmes sécuritaires.

Pour prévenir l'insécurité, les Etats du Maghreb doivent s'attacher à suivre certaines orientations. En particulier, ils ont intérêt à travailler dans le sens d'une coopération plus efficace pour combattre et éradiquer la criminalité organisée, notamment dans le cadre de la défense des frontières dites naturelles ou de sécurité. Le principal est de conduire à une conception des politiques publiques sécuritaires qui, au nom de la sécurité nationale ou régionale, aboutirait à traiter l'essentiel des problèmes dans l'optique du maintien de l'ordre national ou régional maghrébin. Une telle vision sécuritaire pourrait privilégier l'action des institutions répressives traditionnelles dans une approche de la sécurité individuelle du citoyen et de l'Etat, et de non violation des droits de l'homme. Si l'on croit que la problématique de la sécurité peut devenir plus que jamais un point important dans les relations entre les Etats au sein du Maghreb, ces Etats sont supposés définir leurs propres référentiels des politiques publiques sécuritaires pour pouvoir construire et élaborer des politiques publiques sécuritaires régionales.

La question est alors de savoir comment les pays du Maghreb peuvent répondre au défi de leur sécurité. La sortie du cycle de l'insécurité suppose que les Etats du Maghreb puissent énoncer et mettre en oeuvre des politiques publiques de sécurité rationalisées. De telles politiques devraient répondre à au moins trois critères cumulatifs qui sont : la capacité de redéfinir les équilibres de la stabilité politique interne et sous-régionale autour de la congruence démocratique ; la capacité de réhabiliter les fondements économiques de la paix par une lutte effective contre la pauvreté au niveau interne et de créer un espace de gestion de la prospérité économique au niveau sous-régional ; et enfin, la capacité de soutenir une expression crédible des politiques globales de sécurité et de stabilité collective.

C'est cette orientation de l'analyse et de l'action politique qui a été formulée dans le principe d'une action collective dont le point fort est la capacité à répondre aux différentes composantes du besoin de sécurité.

Enfin, il est important d'instaurer la bonne gouvernance des systèmes sécuritaires des pays du Maghreb à travers :

l'élargissement du débat sur la réforme des politiques sécuritaires (RPS) avec la participation de différents acteurs et intervenants tels que les ministères concernés, les organes de sécurité, les acteurs politiques, les parlementaires, la société civile et les institutions nationales ; l'instauration des politiques liant la sécurité nationale au

développement économique, politiques se basant sur le respect des valeurs de la citoyenneté et des droits humains, dans le cadre d'une stratégie intégrée garantissant la sécurité nationale, la sécurité économique et la stabilité sociale ; l'harmonisation de la législation nationale avec les dispositions et l'esprit des traités internationaux relatifs aux droits de l'Homme ; le renforcement des mécanismes de la démocratie dans toutes les institutions publiques et privées.

Références Bibliographiques :

- 1- MASSARDIER G., « Politiques et action publiques », Editions Dalloz, Paris, 2003, p.21.
- 2- MENY Y., THOENIG J-C., « Politiques publiques », Presses Universitaires de France, Paris, coll. « Thémis », 1989.
- 3- MULLER Pierre., Les politiques publiques, Presses Universitaires de France, Paris, 4^{ème} édition : 2000, p.8.
- 4- LOWI T.J., « Four Systems of policy politics and choice », Public Administration Review, vol. 32, 1972, pp. 298-310.
- 5- MARTINEZ Luis, Maghreb : vaincre la peur de la démocratie, Cahiers de Chaillot n° 115, Institut d'études de sécurité, Union Européenne, Avril 2009.
- 6- Guy Hermet, Ali Kazancigil et Jean-François Prud'homme, La gouvernance Un concept et ses applications, édition Karthala, 2005, p203.
- 7- MUCCHIELLI Laurent et Philippe ROBERT, Crime et Sécurité - L'état des savoirs, Editions la découverte, 2002, 444 p.
- 8- Ch. O. JONES, An introduction to the study of public policy, Belmont, Duxbury Press, 1970.
- 9- L'hypothèse du biopouvoir est formulée par Michel Foucault à un tournant de ses recherches, notamment dans *La volonté de savoir*, Gallimard, 1976.
- 10- BOURICHE Riadh, Analyses des politiques publiques, in revue Sciences humaines, université Constantine, N° 25, juin 2006, p86.
- 11- Sebastian Roché, Sociologie politique de l'insécurité, PUF, 2004 (Nouvelle édition), 283 p.
- 12- THOENIG Jean-Claude, La gestion systémique de la sécurité publique, in Revue française de sociologie, XXXV, 1994.
- 13- MULLER Pierre., op. cit. pp. 23-27.
- 14- DAVID Charles-Philippe, La guerre et la paix. Approches contemporaines de la sécurité et de la stratégie, Les presses de Sciences Po, novembre 2006 (2^{ème} édition), 463 p.
- 15- MOHSEN-FINAN Khadija, Les défis sécuritaires au Maghreb, IFRI, Programme Maghreb, Juin 2008.
- 16- Cf. HIPUNGU Sessanga, KAPITU Dja Kaseng, Les politiques publiques de sécurité en Afrique.

Bibliographie :

MULLER Pierre., Les politiques publiques, Presses Universitaires de France, Paris, 4^{ème} édition : 2000, p.8.
 THOENIG Jean-Claude, La gestion systémique de la sécurité publique, in Revue française de sociologie, XXXV, 1994.
 MASSARDIER G., « Politiques et action publiques », Editions Dalloz, Paris, 2003.

- MENY Y., THOENIG J-C., « Politiques publiques », Presses Universitaires de France, Paris, coll. « Thémis », 1989.
- HERMET Guy, Ali Kazancigil et Jean-François Prud'homme, La gouvernance Un concept et ses applications, édition Karthala, 2005.
- ROCHE Sebastian, Sociologie politique de l'insécurité, PUF, 2004 (Nouvelle édition), 283 p.
- MONNIER E., « Evaluations de l'action des pouvoirs publics », Economica, Paris, 1992.
- JOBERT B., MULLER P., « L'Etat en action – Politiques publiques et corporatives », PUF, Paris, 1987, pp. 51-53.
- LOWI T.J., « Four Systems of policy politics and choice », Public Administration Review, vol. 32, 1972, pp. 298-310.
- EUZET Christophe, Relations internationales, Editions Ellipses, Paris, 2004, 170 p.
- DAVID Charles-Philippe, La guerre et la paix. Approches contemporaines de la sécurité et de la stratégie, Les presses de Sciences Po, novembre 2006 (2^{ème} édition), 463 p.
- HIPUNGU Sessanga, KAPITU Dja Kaseng, Les politiques publiques de sécurité en Afrique subsaharienne, ARES N°49 - volume XIX - fascicule 3 - mai 2002.
- MOHSEN-FINAN Khadija, Les défis sécuritaires au Maghreb, IFRI, Programme Maghreb, Juin 2008.
- MARTINEZ Luis, Maghreb : vaincre la peur de la démocratie, Cahiers de Chaillot n° 115, Institut d'études de sécurité, Union Européenne, Avril 2009.